

On l'appelle Abattement BTP ou réduction pour frais professionnels, la DFS a subi en 2021 une profonde réforme. Outil d'optimisation sociale pour les uns, casse-tête technique pour les autres, les agences d'emploi, plus que tout autre employeur, doivent être attentives au **formalisme mis en place formellement à compter du 1er janvier 2024**. Afin d'anticiper la gestion des contrôles URSSAF, cette session a vocation de vous permettre de faire le point sur les bonnes pratiques, les précautions à prendre et les modalités de calcul de cet abattement pour frais professionnels.

Personnes en charge de la gestion des calculs de paie en agence ou en fonction support / Responsables administratifs et financiers

Appréhender les principes de la DFS

Comprendre les enjeux financiers et juridiques

Mettre en place les bonnes pratiques

Prendre position en connaissance de cause

Prérequis : Aucun

Encadrant Pédagogique

1. Grands principes de la DFS

- a. Historique
- b. Définitions
- c. Exemple de calcul 2022

Modalités pédagogiques :

- **Enoncés magistraux**
- **Cas pratiques**
- **Retours d'expériences**

2. Modifications apportées par la réforme de 2021

- a. Suppression de la DFS
- b. Cas particuliers des secteurs avec échéanciers
- c. Précisions apportées par le Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale

3. Gestion de la DFS en 2024 et années suivantes

- a. Calculs avec suppression de la DFS
- b. Calculs avec maintien de la DFS forfaitaire
- c. Calculs avec gestion des justificatifs de frais

4. Modalités pratiques

- a. Information des partenaires sociaux
- b. Information nécessaire des salariés concernés
- c. Remise en cause des pratiques antérieures
- d. Modalités de conservation des pièces

Formateur consultant expert du Travail Temporaire

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 314-007
V271023